

Convocation du  
 17 juin 2022

Nombre de membres :  
 - en exercice : 55  
 - présents : 43  
 - votants : 50

Vote :  
 - pour : 50  
 - contre : 0  
 - abstentions : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

**Séance du 23 juin deux mille vingt-deux  
 à dix-huit heures à Dadonville**

Commune	Nom	Prénom	Présents	Absents	Observations
ASCOUX	BARRAULT	Brigitte	XX		
	GAUDET	Marc	X		
AUDEVILLE	CHENU	Matthieu	X		
AUTRUY-SUR-JUINE	GUERTON	Christophe		Exc	Suppléé par Bernadette DORAT
	DORAT	Bernadette	X		Suppléante
BONDAROY	VILLETTE	Sylvie	X		
BOUILLY-EN-GATINAIS	VERNEAU	Philippe	X		
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	PÉRON	Francis		X	
BOYNES	BARJONET	Thierry		Exc	Pouvoir à Brigitte BARRAULT
	VALLOIS	Barbara		Exc	Pouvoir à Evlyne CHARVIN
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	HERVÉ	Olivier	X		
CHILLEURS-AUX-BOIS	COLMAN	Philippe		Exc	Pouvoir à Evelyne DENIAU
	DENIAU	Evelyne	XX		
COURCY-AUX-LOGES	LEGRAND	Gérard	X		
	FILS	Sandrine		X	
DADONVILLE	BONILLO	Jean-Pierre		Exc	Pouvoir à Jean-Paul LOUBIÉ
	CHAMARD	Sophie	X		
	CHARVIN	Evelyne	XX		
ENGENVILLE	LOUBIÉ	Jean-Paul	XX		
ESCRENNES	DE LA TAILLE	Monique	X		
ESTOUY	LENOBLE	Denis	X		
GIVRAINES	DE BOUVILLE	Anne-Jacques	X		
GUIGNEVILLE	GUÉRINET	Patrick		Exc	
INTVILLE-LA-GUÉTARD	AMIARD	Jérémie	X		
LAAS	ALANIC	Gilles	X		
MAREAU-AUX-BOIS	LOZE	Maurice	X		
MARSAINVILLIERS	ROUVREAU	Isabelle	X		
MORVILLE-EN-BEAUCE	MONCEAU	Didier	X		
PANNECIÈRES	JEANNE	Georges		X	
	BRECHEMIER	José		Exc	Suppléé par Michel FRITZ
PITHIVIERS	FRITZ	Michel	X		Suppléant
	AFACAN	Ercan	X		
	BÉVIÈRE	Monique	X		
	BILBOT	Nadia		Exc	Pouvoir à Françoise HINCKY
	BROSSE	Anthony	X		Secrétaire de séance
	BUIZARD-BLONDEAU	Maxime	X		
	DOUELLE	Nadine	X		
	HINCKY	Françoise	XX		
	JORY	Françoise	XX		
	LÉVÉQUE	Marie-Claire	X		
	MEUNIER	Anne-Laure	X		
	NOLLAND	Philippe	X		
	RUBICONDO	Yves		Exc	Pouvoir à Françoise JORY
	SIMONET	Christophe	X		
	SOUILLAH	Mohammed	X		
	STROMBONI	Thierry		X	
	PITHIVIERS-LE-VIEIL	BARBIER	Marie-Claude		Exc
CHALINE		Philippe	X		
LE BORGNE		Guy	XX		
RAMOULU	DORCHÈNE	Martine	X		
ROUVRES-SAINT-JEAN	BRETONNET	Jean-Luc	X		
SANTEAU	ALLIMONIER	Lionel	X		
SERMAISES	AUVRAY	Chantal	X		
	BRUNEAU	James	X		Président de séance
THIGNONVILLE	PIERQUIN	José	X		
VRIGNY	BLONDEL	Christian	X		
YEVRE-LA-VILLE	PAILLOUX	Patricia	X		

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2022-68**

**ENFANCE & JEUNESSE :**  
**Révision des tarifs des ALSH et des séjours enfance et sport**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais, modifiés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2019, et notamment les dispositions relatives à la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » mentionnée à l'article 4.2,

Vu la délibération n°2018-29 du conseil communautaire du 14 mars 2018, relative à la création d'un règlement intérieur commun aux quatre accueils de loisirs 3-11 ans de Chilleurs aux Bois, Estouy, Pithiviers et Sermaises, et sa modification approuvée par délibérations n°2018-129 du 24 octobre 2018, n°2020-19 du 5 février 2020, et par décision n°2021-44 du 17 novembre 2021,

Considérant l'harmonisation des tarifs des quatre accueils de loisirs et des séjours Action Sportive opérée sur l'ensemble du territoire par la délibération du Conseil communautaire n°2018-66 en date du 11 avril 2018,

Considérant les barèmes des participations familiales de la CAF du Loiret et la MSA Beauce Cœur de Loire et notamment les conventions de prestations de services signées,

Considérant la nécessité de procéder à une révision des tarifs des accueils de loisirs de la CCDP et de l'action sportive,

Sur proposition de la Commission enfance et jeunesse réunie le 4 mai 2022,

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE LA VICE-PRÉSIDENTE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **FIXE** les tarifs ci-dessous, à compter du 1er septembre 2022 :

- **Pour les familles allocataires CAF :**

	Prix de la journée complète avec repas /enfant	Prix de la journée complète avec repas (à partir du 2ème enfant)	½ journée avec repas (¾ du tarif plein)	½ journée sans repas (50% du tarif plein)
Tarif plancher (QF jusque 264)	3,70 €	2,96 €	2,77 €	1,85 €
Taux d'effort (% du QF, entre 265 et 1200)	1,40 % du QF	1,40 % du QF*80%	1,40 % du QF*75%	1,40 % du QF*50%
Tarif plafond (QF à partir de 1201)	17,00 €	13,60 €	12,75 €	8,50 €
Tarif extérieur (Tous QF)	24,44 €	24,44 €	18,33 €	12,22 €
Repas avec PAI ou allergie (repas et goûter fournis par la famille)	15% de réduction sur le coût de la journée ou demi-journée avec repas			
Pénalité absence injustifiée	10,00 € par jour			
Tarif nuitée « nuit au centre »	5,00€ par nuit			
Tarifs séjours (journée + repas)	25,00€ par jour			

Ce tarif des séjours est également applicable pour les enfants de moins de 16 ans qui s'inscrivent aux séjours organisés par le service action sportive.

- **Pour les familles allocataires MSA :**

Les tarifs seront calculés et adaptés chaque année au regard de la directive en vigueur. La facturation aux familles doit s'effectuer après déduction de la participation MSA.

- **PREND ACTE** que des dérogations seront toutefois possibles au regard de situations exceptionnelles, examinées au cas par cas, sur autorisation écrite du Président ou de son représentant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.

**Pour extrait conforme,  
 Fait et délibéré en séance,  
 les jour, mois et an susdits.**